

Date de la convocation : 31/08/2016
Nombre de Conseillers : 19
Présents : 13/14
Votants : 16

Présents : Mmes Catherine DEWAILLY, Marilys MONCOUCUT (à partir de la délibération n°3), Mireille NICOLAS, Josette RAIMON.

MM. Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Jocelyn GUIRBAL, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-James PERLADE, Jean-Luc PIPELIER, Patrick RAMOS, René RICHARD, Michel STRECK

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Marie-Annick GUIMARD à Mme Josette RAIMON, Mme Marilys MONCOUCUT à M. Jean-Luc PIPELIER (jusqu'à la délibération n°2 inclus), Mme Patricia ROUET à M. Jean-Claude MORISSE

Absents : M. Laurent BRIAND, Mmes Josiane LAROCHE et Valérie LUSSIEZ

Secrétaire de séance : M. Patrick RAMOS

L'an deux mille seize, le six septembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

Délibération n°1 Tarifs Marché de Noël 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché à 25€, fixe le prix du ticket de la pesée du jambon à 1€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°2 Vente de la Maison Dumas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retirer la délibération n°3 du Conseil Municipal du 15 septembre 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer un bail avec l'OPH de l'Agglomération de la Rochelle,
- Décide de céder à l'entreprise Natur'Habitat la parcelle AE 197 et la parcelle AE120 pour un montant total de 125 000€,
- Précise que l'entreprise Natur'Habitat devra accepter une servitude au profit du transformateur présent sur la parcelle AE120,
- Précise que l'entreprise Natur'Habitat devra réaliser à ses frais une clôture pour délimiter le jardin de la maison communale sise 2 rue du Puits à Salles sur Mer,
- Précise qu'il sera mentionné dans l'acte de vente que la partie commerciale devra être maintenue,
- Précise que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acheteur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°3 Vente de l'ancienne table de la bibliothèque et d'un bureau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- céder l'ancienne table de la bibliothèque à 30€ minimum au plus offrant
- céder le bureau en bois à 50€ minimum au plus offrant
- autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°4 Rétrocession des voiries et réseaux du Lotissement les Bouillonnes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reprendre les espaces communs, la voirie et les réseaux appartenant à la SARL GOBEILLE, soit les parcelles AB177 et AB178 (la parcelle AB179 faisant l'objet d'une acquisition entre la Commune et la

SARL GOBEILLE, dans le cadre de la PVR des Bouillonnes) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Il est précisé que les frais seront à la charge de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°5 Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental 17 au titre des amendes de police pour financer ces travaux en 2016 – subvention de 40% du montant total HT des travaux soit une subvention de 11 200€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- Il est précisé que le montant des travaux sera inscrit au Budget Primitif 2016 de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°6 Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition de mobilier scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le Conseil Départemental de la Charente Maritime pour une subvention au taux maximum pour le renouvellement du mobilier scolaire d'une classe de l'école élémentaire pour un montant total de 2723.68€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°7 Composition des Commissions Communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la composition et la répartition des Commissions Communales telles qu'annexées.

Commission Accessibilité
Responsable : Marie-Annick GUIMARD, *Suppléant :* Jean-Claude MORISSE
Membres : Jean-James PERLADE, Josette RAIMON
But : proposer des projets d'aménagements, de travaux ou de mise en conformité concernant l'accessibilité

Commission Finances
Responsable : Marilys MONCOUCUT, *Suppléant :* Jean-Luc PIPELIER
Membres : Laurent BRIAND, Josiane LAROCHE
But : Permettre l'élaboration du budget préliminaire et les ajustements en cours d'année, donner des avis ou propositions sur tous les dossiers relatifs aux tarifs des services publics, à la fiscalité et aux finances locales

Commission Enfance, Jeunesse, Sport et Culture
Responsables : Laurent BRIAND et Josette RAIMON, *Suppléants :* Catherine DEWAILLY et Patrick RAMOS
Membres : Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Patrick LIMET, Marilys MONCOUCUT, Mireille NICOLAS
But : prendre en compte toutes les actions à mener dans la gestion de l'école, la garderie, les rythmes scolaires et les loisirs ; prendre en compte toutes les actions pour faciliter le sport au niveau de la Commune, avec ou sans lien associatif, autant pour l'activité, l'infrastructure ou la mutualisation ; prendre en compte toutes les actions dans le domaine de la culture

Commission d'Appel d'Offres
Responsable : Marilys MONCOUCUT, *Suppléant :* Jean-Luc PIPELIER
Membres : Jean-James PERLADE, Josette RAIMON, Michel STRECK
But : donner des avis ou propositions sur des procédures ou projets de marchés publics

Commission Politique de la Ville et Prévention de la Délinquance
Responsable : Josette RAIMON, *Suppléante :* Marie-Annick GUIMARD
But : prendre en compte les actions à mener au titre de la prévention de la délinquance ou de la politique de la ville en partenariat avec les propositions et/ou projets de la CDA

Commission Aménagement, Sécurité Routière, Déchetterie, Environnement et Energies Renouvelables
Responsables : Josette RAIMON et Michel STRECK, *Suppléante :* Marie-Annick GUIMARD
Membres : Laurent BRIAND, Jacques GIGON, Jocelyn GUIRBAL, Marilys MONCOUCUT, Mireille NICOLAS, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS
But : étudier et faire toutes propositions utiles sur les problèmes liés à l'urbanisme et au développement urbain de la Commune, arrêter le programme annuel de travaux de voirie

Commission Manifestations
Responsable : Jean-Luc PIPELIER *Suppléant :* Patrick LIMET
Membres : Jacques CEYROLLE, Catherine DEWAILLY, Marie-Annick GUIMARD, Mireille NICOLAS, Josette RAIMON, Patrick RAMOS
But : réaliser dans son ensemble les manifestations communales (fête de la rosière, repas des aînés, marché de Noël...) en relation avec les associations et bénévoles de la Commune

Commission Communication
Responsable : Jean-Luc PIPELIER *Suppléant :* Patrick LIMET
Membres : Jacques CEYROLLE, Catherine DEWAILLY, Marie-Annick GUIMARD, Josiane LAROCHE, Mireille NICOLAS, Josette RAIMON, Patrick RAMOS
But : prendre en compte toutes les mesures liées à l'information de la population par la mise en place de réunions publiques, de séances à thème, du bulletin municipal, des médias, de l'affichage ou de tout autre moyen de communication adapté à chaque situation

Commission Transport et Mobilité
Responsable : Marilys MONCOUCUT, *Suppléant :* Jacques CEYROLLE
Membres : Jean-Luc PIPELIER, Josette RAIMON
But : en corrélation avec la CDA, prendre en compte les mesures de la CDA, faire des propositions de projets en adéquation avec les 28 Communes membres, tout en préservant Salles sur Mer de l'enclavement

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°8 Validation du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis (favorable/défavorable) au projet du futur Programme Local de l'Habitat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis défavorable au projet futur Programme Local de l'Habitat
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Compte rendu des débats

Monsieur le Maire rappelle que :

La décision d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération (CDA) de la Rochelle, dès février 2014.

Afin de prendre en compte les changements législatifs introduits par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès à un urbanisme rénové (loi Duflot ALUR) et à la suite des élections municipales de mars 2014, une nouvelle délibération a été prise le 24 novembre 2014, afin de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui tiendra lieu de Plan de Déplacements Urbains (PDU) et qui viendra se substituer aux dispositions des PLU, des POS et du PDU en vigueur.

Après une phase de diagnostics, de collaboration avec les Communes membres et de concertation avec la population, les élus communautaires ont défini les grandes orientations politiques du PLUi qui seront traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'article L153-12 du Code de l'Urbanisme prévoit qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du PADD, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Une présentation du PADD à l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu le 14 juin à la Coursive.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre sur les orientations générales du PADD telle qu'il est présenté en séance et sur la base de la note qui a été communiquée sur support papier le 23/08/2016.

Le compte-rendu du débat du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera transmis au Président de la Communauté d'Agglomération.

COMPTE RENDU DES DEBATS :

- Zone d'Activité : les élus s'étonnent du fait de la non prise en compte de l'extension de la Zone d'Activité de Salles sur Mer qui semble avoir été totalement oubliée et s'inquiètent de l'extension de celle de Saint Vivien qui pourrait entraîner de très nombreuses nuisances pour les sallésiens riverains de cette zone (bruits, passage intensif de camions...)
- Nombre de logements : les élus s'inquiètent de la conséquence concrète de la référence à un nombre limité de logements pour les Communes de la 2^{ème} couronne dans le PADD : y aura-t-il un blocage des autorisations d'urbanisme quand les quotas seront atteints. Certains élus s'inquiètent également sur les conséquences pour notre Commune que les déplacements de population liés à ces objectifs chiffrés peuvent engendrer. Notre Commune a déjà subi la suppression d'une classe de maternelle : les administrés et parents d'élèves s'inquiètent pour le futur des conséquences de cette décision communautaire qui semble favoriser la désertification des petites Communes.
- Eolien : la CDA encourage le développement de l'éolien mais pour une Commune ne disposant pas de foncier, cela n'est pas envisageable. Certaines entreprises démarchent peut être des propriétaires fonciers en zone agricole mais n'y a-t-il pas un conflit entre la volonté de préserver les zones agricoles et le développement de ces éoliennes dont l'ensemble des élus doutent de l'efficacité et de la rentabilité.

- Aire des Gens du Voyage : l'ensemble des élus s'inquiètent de l'hypothèse qui sera retenue au niveau de la localisation de l'aire de grand passage d'accueil des gens du voyage : celle à proximité de Salles sur Mer déplaît à l'ensemble des élus.

Questions diverses :

- vente parcelle Z68 : refus de vendre cette parcelle (3 voix pour la vente et 11 voix contre la vente : non prise en compte des pouvoirs)